si haute et si incontestée qui s'est toujours attachée à Votre auguste personne. A cette fin, nous faisons publiquement et solennellement profession de croire pleinement et fermement, que Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous a, en la personne du bienheureux Pierrr, conféré le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non-seulement en matière de foi et de mœurs, mais aussi en tout ce qui concerne la discipline et le gouvernement de l'Eglise catholique toute entière.

» Nous croyons de même que Vous avez pouvoir ordinaire et immédiat sur toutes les églises particulières et sur chacune d'elles, sur l'universalité des pasteurs et des fidèles et sur chacun d'eux en particulier. A ce pouvoir, que Vous exercez, pour l'édification de toute l'Eglise, avec autant de force que de douceur, avec autant de vigilance que de courage, nous promettons, nous vouons, jusqu'à notre dernier soupir, le plus profond respect, la plus entière obéissance.

» Pour qu'il en soit toujours ainsi, daigne, Très-Saint Père, Votre bénédiction paternelle nous venir en aide, comme un gage assuré de la bénédiction céleste. De notre côté, nous ne cessons de conjurer instamment le Dieu toutpuissant, seul vrai Consolateur, de Vous envoyer assidûment d'en haut quelque rayon de sa lumière, de Vous combler de mérites, de Vous conduire au port de salut et de Vous accorder les joies éternelles.

» De Votre Sainteté,
» les fils très-aimants, très-obéissants
» et très-dévoués.
» (SUIVENT LES SIGNATURES.) »

Nous adhérons, dit la *Semaine religieuse* de Tournay, de toutes les forces de notre âme à l'adresse qui précède ; elle vient à son heure.»

— TOURNAI. — Un triste accident est arrivé hier après-midi, aux travaux de l'égoût collecteur, près de la rue des Carliers, à Tournai.

M. V....., conducteur des ponts-et-chaussées, regardait les ouvriers travailler quand tout-à-coup le cabestan qui sert à remonter les pierres oscilla et vint tomber sur lui.

L'infortuné eut l'épaule droite brisée, la cheville fracassée et, dit-on, la colonne vertébrale pour ainsi dire brisée.

On le releva dans un état pitoyable et on le transporta dans une maison voisine où il reçut les premiers soins de quelques médecins qu'on était allé quérir.

Son état inspire les plus vives inquiétudes.

— BOUFFIOULX. — Une maison occupée et appartenant à Mme veuve Chermane, à Bouffioulx (Chamborniaux), a été en partie détruite par un incendie, vendredi vers 6 heures du soir. La toiture ainsi que les planchers sont entièrement brûlés.

Environ 3,000 kil. de paille, quelques sacs de froment et d'avoine et le fourrage remisé au grenier sont devenus également la proie des flammes.

On évalue à 3,000 francs, les pertes causées par cet incendie. Tout était assuré.

— FRANIÈRE. — Une tentative de meurtre a été commise à Franière dans les circonstances suivantes le 20 courant, vers neuf heures du soir.

Une discussion s'était élevée entre deux femmes, deux voisines, à propos d'une futilité. Sur des mots injurieux, adressés à sa femme le nommé Piron Célestin intervint dans cette dispute.

A peine avait-il fait quelques pas que son neveu, le nommé Piron Victor Noël, âgé de 25 ans, sortit furieux de la maison voisine en disant : « Laissez-moi passer, je vais les tuer tous. » Armé d'un fusil chargé à plombs, il fit feu sur son oncle qui, heureusement ne fut pas atteint, grâce à un mouvement de côté qu'il fit instinctivement. La charge lui effleura la tête et il eut les cheveux rôtis. La gendarmerie a arrêté l'auteur de cet acte sauvage.

— BRUXELLES. — En vertu d'une décision de M. le ministre des travaux publics, il a été créé un tarif spécial d'abonnements à prix réduits en faveur des exposants qui participent à l'Exposition nationale.

Ces abonnements seront exclusivement délivrés en destination de Bruxelles et sont valables du 1er juin au 31 octobre prochain.

— LOUVAIN. — C'est mardi qu'ont eu lieu à Louvain, au milieu d'une très-nombreuse assistance, les funérailles de Mme Périn.

Le recteur de l'Université, le corps professoral presque au complet, une foule d'étudiants de la Faculté de droit, nombre d'amis et d'anciens élèves de M. Périn, des représentants du clergé, des diverses maisons religieuses et de la presse catholique, enfin l'élite de la société louvaniste ont tenu à donner à la mémoire de la regrettée défunte un témoignage de respectueuse estime en même temps qu'une marque de sympathie et de chrétienne condoléance à l'éminent professeur et à sa famille si cruellement éprouvés. Ce n'est pas sans émotion que nous avons remarqué les pensionnaires des Petites Sœurs des pauvres et les orphelins des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui étaient venus prier pour le repos de l'âme d'une de leurs plus généreuses et plus dévouées bienfaitrices.

— ACHAT D'ENFANTS POUR L'ECOLE OFFICIELLE — De plus fort en plus fort !

Le bureau de bienfaisance d'Incourt vien de placarder, à la porte de l'église, une délibération aux termes de laquelle non-seulement il prive de secours médicaux et pharmaceutiques les parents qui n'enverront pas leurs enfants à l'ecole officielle, mais encore, ô comble d'impudence ! décide *qu'il sera payé un franc par mois à chaque élève* qui fréquentera assidûment ladite école !!!

Ainsi, c'est à prix d'argent maintenant qu'on raccole les enfants ! Aux grands maux les grands remèdes.

Et cet argent-là, on le récupère contre de malheureux pères de famille malades, que l'on prive de secours... C'est complet !

Après ce chef-d'œuvre de cynisme, on peut tirer l'échelle. Allons, messieurs de l'enquête parlementaire, en route pour Incourt !

Voilà donc à quoi servent les comités scolaires : organiser la traite des blancs !

Et voilà ce que deviennent aux mains libérales, les bureaux dits de « *bienfaisance.* »

(*Gazette de Nivelles.*)

— Il serait à désirer, dit le correspondant bruxellois de la *Gazette de Liége*, que l'on répandît dans tout le pays, à l'occasion de la mort du prince de Ligne, le dernier discours qu'il prononça au Sénat.

Ce discours d'un libéral rompant avec son parti, sur la question des écoles, a fait et refera une immense impression. Tout ce que le prince a prédit est arrivé. Permettez-moi d'en reproduire ici quelques lignes :

« Je considère la loi comme dangereuse, elle touche au domaine de la conscience.

» Le principe en est mauvais, parce qu'il porte atteinte aux intérêts religieux, et de bons résultats ne peuvent jamais émaner d'un mauvais principe.

» C'est une loi de parti, un coup de majorité, l'abus de la victoire électorale de l'une sur l'autre.

» La loi est une déclaration de guerre. Ne partageons pas la Belgique en Guelfes et en Gibelins, en Blancs et en Noirs. »

Ces paroles resteront les stigmates de la loi de malheur. Elles ne seront jamais mieux appréciées qu'aujourd'hui où nous voyons l'effrayante séparation qui a pénétré dans le plus petit hameau et déchiré la Belgique.

FAITS DIVERS

— LOTS NON RÉCLAMÉS DE LA LOTERIE FRANCO-ESPAGNOLE. — Aussitôt après le tirage de la Loterie franco-espagnole, les journaux se sont évertués à désigner l'heureux gagant. C'était, disait l'un, un instituteur; l'autre affirmait que c'était un ouvrier mineur de Saint-Etienne; un troisième assurait que c'était un paysan de Normandie et racontait même une longue conversation qu'il avait eue avec lui.

Or, le propriétaire du numéro 2,863,490 — le gagnant du gros lot — est encore inconnu.

Est-il mort ? Est-ce un philosophe qui depuis le moment où il avait acheté son billet, a réfléchi sur le néant des richesses humaines ? Mystère !

Toujours est-il que si, dans soixante jours, le 10 juillet, il n'a pas réclamé son dû, le gros lot sera acquis aux pauvres de Paris et de Murcie.

Mais s'il se présente maintenant, il n'aura pas perdu pour attendre. On sait, en effet, que ce lot se compose d'un titre de rente de 6 429 francs. Or, ce titre a été acheté à 116,50. Au cours du jour, il en vaut 118,92 1/2. Cela compose une plus-value assez ronde.

Le lot de 150,000 fr. n'est pas le seul qu'on ne soit pas venu chercher.

Il reste encore à réclamer 834 lots, parmi lesquels ;

Un de 2,500 francs ;
Deux de 1,000 francs ;
Et dix variant de 500 à 1,000 francs.

Avis aux gens qui n'ont pas vérifié leurs billets.

— UNE ÉTRANGE COMMERCANTE. — Une dame D..., femme d'un employé de la compagnie du chemin de fer du Nord, avait, il y a quelque temps, traité avec un marchand de vins du boulevard de La Chapelle pour l'achat de son établissement.

Mme D.. espérait ainsi augmenter les ressources du ménage, seulement elle l'entendait d'une singulière façon, comme on va le voir.

Le marchand de vins était tombé vite d'accord avec la dame D... sur le prix de son fonds de commerce, attendu que celle-ci avait acquiescé à toutes les exigences du vendeur; elle n'avait mis qu'une condition : pendant les quinze jours qui précéderaient son installation, elle tiendrait la caisse. Cette demande parut toute naturelle au marchand de vins, et Mme D... entra en fonction.

Avant-hier dimanche, la recette avait été bonne : pendant que le patron dînait dans son arrière-boutique, Mme D... vida prestement la caisse qui contenait huit à neuf cents francs et prit la fuite. Le garçon donna l'éveil, on se mit à sa poursuite et on parvint à rattraper l'audacieuse voleuse après une course de quelques centaines de mètres.

Conduite chez le commissaire de police, la dame D... a déclaré qu'ayant acheté le fonds elle se croyait en droit d'emporter la recette, et qu'en partant precipitamment elle n'avait fait que prendre l'avance pour aller chez le notaire faire rédiger l'acte d'achat.

Malgré ce système de défense elle a été envoyé au dépôt. Elle a déjà, il paraît, subi trois condamnations pour abus de confiance.

— M. Turgan nous donne, dans ses « Grandes Usines », des détails très curieux sur la grandeur comparative des... pieds des dames d'Europe :

« La bottine élastique, qui avait remplacé le soulier à cothurne, a fait place à la demi-botte, soit à boutons, soit lacée sur le pied. Nous avons dit déjà que la gamme des pointures s'étendait de 21 à 28 centimètres. Cette dernière mesure est tout exceptionnelle et ne se fabrique guère que sur commande. Ce sont les belles dames des pays scandinaves, suédoises, norvégiennes ou danoises, qui s'appuient sur une base aussi solide. Il y a déjà du 27 en France, en Franche-Comté pour tout le monde, et à Dijon pour les classes inférieures seulement, les classes supérieures étant au contraire remarquables pour la bonne dimension de leurs pieds.

» Le pied moyen de la Parisienne chausse de 24 à 25. En France, Lorient et ses environs sont un peu au-dessous de cette moyenne ; enfin les pays espagnols, les créoles du Brésil et du Perou, descendent jusqu'au 22, et même au 21 ; les habitants de l'île Maurice, de Batavia et de quelques autres colonies se rapprochent aussi du 21.

» En général, la hauteur du cou-de-pied, la longueur proportionnelle du tarse et du métatarse, l'étroitesse du talon et le peu de saillie de la malléole interne, sont des signes de race fine. »

— LE NOUVEAU MATÉRIEL DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT. — On peut voir en ce moment à Paris, dans la gare du Champ de Mars et prêts à partir pour leur destination, deux spécimens des plus curieux du nouveau matériel roulant des chemins de fer de l'Etat.

Ces spécimens sont, croyons-nous, une véritable innovation dans l'industrie des chemins de fer.

Chacun d'eux constitue un train complet, y compris la machine, sans attelage d'aucune sorte.

Ce pseudo-train repose sur six roues seulement. Les deux roues motrices de la locomotive, deux roues mixtes sur lesquelles s'appuient en partie le wagon unique et deux autres roues supportant l'arrière du train.

Les six roues sont disposées de telle sorte que la table de roulement n'excède pas en longueur celle d'un wagon ordinaire.

Quant au wagon lui-même, il est double en hauteur et ressemble à certains wagons à impériales fermées que la Compagnie de l'Est a cherché, sans succès, à répandre sur ces lignes de banlieue.

Voici quelle est sa distribution : la section inférieure comprend un compartiment pour bagages, une caisse de deuxième classe, un compartiment pour les postes et une caisse de première classe en forme de coupé. L'étage supérieur est attribué tout entier aux troisièmes classes.

En résumé, le train en question offre aux voyageurs 4 places de première classe, 10 de deuxième et 40 de troisième.

Mais la conception de ce système de matériel roulant est incompatible avec le profil des lignes à desservir (lignes où les courbes à faible rayon sont fréquentes). Quant à l'exécution, elle est inférieure au type classique de la diligence, et l'Etat, fera sagement de chercher autre chose pour tenir, dans l'industrie des chemins de fer, un rang supérieur à celui des Compagnie libres.

— UN CURIEUX ALMANACH. — Il vient de paraître aux îles Sandwich un Almanach intitulé *Almanach et Annuaire hawoïen pour 1880*. C'est un volume de 76 pages sans les annonces. Ces dernières témoignent particulièrement des progrès faits par les insulaires dont les ancêtres, il y a un siècle, massacrèrent le capitaine Cook. Restaurateurs, cafetiers, glaciers, pâtissieurs, horlogers, avoués, pharmaciens, etc., y font des réclames aussi nombreuses et aussi luxieuses que dans une ville européenne de premier rang. Il serait difficile de nommer un objet qui ne pourrait être acheté dans un des magasins de Honolulu.

On trouve dans l'almanach hawaïen des renseignements de même sorte que dans les almanachs de pays ou la civilisation date de mille ans et plus. Hawaï compte un assez grand nombre de jours de fête, parmi lesquels le nouvel an chinois et le jour de naissance de la reine Victoria.

La liste des rois de Hawaï avec la date de leur naissance, de leur avènement, etc, commence à Kamehameha 1er dont le règne commença en 1872. Le calendrier de la cour est aussi complet qu'un de ceux de l'Almanach de Potha, avec les noms de la reine, des princes et princesses, ministres; hauts dignitaires et fonctionnaires.

L'Almanach contient en outre de précieux renseignements statistiques et autres sur la population, les distances sur la terre ferme et entre les îles, la hauteur des montagnes, le chiffre des importations et des exportations des navires entrés dans le port, le tarif des voitures de louage, etc.

D'après la statistique de la population, on peut constater le fait regrettable que le peuple, capable d'un developpement si complet, s'éteint avec une rapidité effrayante.

Au recensement de 1832, la population totale atteignait le chiffre de 130,313 âmes; en 1878, ce chiffre était descendu à 57,985, dont 44,088 indigènes seulement, 3,420 métis et le reste étrangers. Parmi les étrangers, les chinois sont les plus nombreux; ils sont 5,916.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

La bande Wolff et Cie.—Le coffre-fort de la Bièvre.

On se souvient d'un vol audacieux de coffre-fort qui fut commis dans la nuit du 28 mai 1878, au préjudice de M. Blum, parfumeur, rue de Trévise et dont Paris s'émut; la porte de sa boutique fut forcée, l'établissement livré au pillage et le coffre-fort en question chargé sur un fiacre qui le transporta, avec les valeurs, des obligations de toutes sortes qui y étaient enfermés, à l'extrémité de Paris, dans le quartier de la Maison-Blanche, sur les bords de la Bièvre.

Là, le coffre-fort fut alors ouvert, et, les valeurs enlevées, on le jeta dans la rivière..

Quatre bandits, les nommés Clément, Quatre-Lèvres, Wolff, dit la *Patte*, et Mathieu comparurent devant la cour d'assises comme auteurs de ce vol et furent condamnés, les premiers à quinze ans de travaux forcés et Mathieu à la réclusion.

Pour vendre les valeurs que contenait le coffre, il fallait des intermédiaires en relation avec le monde interlope de la Bourse. Deux des voleurs s'adressèrent à un sieur de Grammont qui les négocia.

Quelques temps après, ce M. de Grammont passa en Angleterre. La justice, mise au fait de son immixtion dans cette affaire, demanda et obtint son extradition. Hier, donc, M. de Grammont comparaissait à son tour sur le banc des accusés.

C'est un homme aux allures distinguées, qui appartient à la famille la plus honorable, fils d'un ancien gouverneur de la Martinique. Agé de quarante-cinq ans seulement, il en paraît soixante ; conséquence naturelle de son existence accidentée. A la tête d'une fortune relativement élevée, il l'a dissipée dans une vie pleine d'extravagances, toute d'expédients qui, à plusieurs reprises, l'ont amené devant la police correctionnelle.

Il reconnaît avoir négocié certains des titres volés, mais il affirme l'avoir fait de bonne foi et dans l'ignorance absolue de leur provenance criminelle.

M. l'avocat général Bertrand soutient l'accusation et demande aux jurés un verdict sevère contre de Grammont, cet homme dont la vie s'est passée au milieu des « tripoteurs de bas étage. »

Plusieurs fois condamné, abandonnant sa femme pour suivre une concubine, de Grammont a tout oublié, et il est d'autant plus coupable enfin, que, favorisé à tous les points de vue, il est tombé d'autant plus bas qu'il était placé plus haut dans la société.

Me Demange discute les charges de l'accusation qui n'apporte que des présomptions et non des preuves.

Il n'y a contre cet homme que son passé ; mais cela ne peut suffire à le faire déclarer criminel et à rassurer la conscience du jury.

Après une courte délibération, l'accusé est déclaré non coupable et en conséquence M. le président prononce son acquittement.

Aujourd'hui jeudi, paraît chez l'éditeur Charpentier un nouveau volume de vers de M. Armand Silvestre.

Il y a deux ans, c'était la *Chanson des heures* que nous donnait ce poëte délicat, amant discret mais toujours ému de la nature ; cette année ce sont les *Ailes d'Or*.

Nous détachons des bonnes feuilles une pièce qui nous semble achevée, car elle exprime un sentiment accessible à tous dans une forme heureuse et simple, où l'on sent à la fois la main de l'homme et l'aile du poëte :

LE PÉLERINAGE

Après vingt ans d'exil, de cet exil impie
Où l'oubli de nos cœurs enchaîne seul nos pas,
Où la fragilité de nos regrets s'expie,
Après vingt ans d'exil que je ne comptais pas.

J'ai revu la maison lointaine et bien-aimée
Où je rêvais, enfant, de soleils sans déclin,
Où je sentais mon âme à tous les maux fermée
Et dont, un jour de deuil, je sortis orphelin.

J'ai revu la maison et le doux coin de terre
Où mon souvenir seul fait passer sous mes yeux,
Mon père souriant avec un front austère
Et ma mère pensive avec un front joyeux.

Rien n'y semblait changé des choses bien [connues
Dont le charme autrefois bornait mon horizon;
Les arbres familiers, le long des avenues,
Semaient leurs feuilles d'or sur le même gazon.

Le berceau de bois mort qu'un chèvrefeuille [enlace,
Le banc de pierre aux coins par la mousse mor- [dus,
Ainsi qu'aux anciens jours tout était à sa place
Et les hôtes anciens semblaient attendus.

Ma mère allait venir, entre ses mains lassées
Balançant une fleur sur l'or pâle du soir ;
Au pied du vieux tilleul, gardien de ses pen- [sées,
Son Horace à la main, mon père allait s'asseoir.

Tous deux me cherchaient des yeux dans les [allées
Où de mes premiers jeux la gaîté s'envola ;
Tous deux m'appelleraient avec des voix trou- [blées
Et seraient malheureux, ne me voyant pas là.

J'allais franchir le seuil : — c'est moi ! c'est moi, [mon père !...
Mais ces rires, ces voix, je ne les connais pas.
Pour tout ce qu'enfermait ce pauvre enclos de [pierre
J'étais un étranger !... Je détournai mes pas.

Mais, par-dessus le mur, une aubépine blanche
Tendant jusqu'à mes mains son feuillage odo- [rant
Je compris sa pitié ! J'en cueillis une branche,
Et j'emportai la fleur solitaire en pleurant !

NOUVELLES DU MATIN

COMMISSION DE LA PRESSE

La commission de la presse a examiné s'il y avait lieu de maintenir le droit de saisir les journaux, brochures, etc.

Après quelques observations, la commission a été d'avis que la saisie générale préalable devait être supprimée. Elle ne pourrait être exercée que pour obtenir un nombre d'exemplaire suffisant pour la constatation du délit.

La sous-commission a été chargée de cette modification.

COMMISSION DU COLPORTAGE DES JOURNAUX

La commission relative à la vente et au colportage des journaux et des imprimés a nommé M. P. Legrand rapporteur.

M. WADDINGTON AMBASSADEUR A LONDRES

Il paraît certain que M. Waddington remplacera M. Léon Say à Londres.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget a achevé la discussion des chapitres de l'instruction primaire.

Elle a examiné le budget de l'intérieur. Elle n'a soulevé aucune question de principe et a voté une réduction de 41,000 fr.

LE « JOURNAL OFFICIEL »

Paris, 26 mai, 5 h. 50 soir

L'*Officiel* publiera demain :

Un décret nommant conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Loevy, vice-président du tribunal de la Seine en remplacement de M. Villargues, décédé.

Un décret nommant vice-président au tribunal de la Seine, M. Dupuy, juge au même siége.

M. Lepelletier, président à Amiens, est nommé juge au tribunal de la Seine

M. Obry, avocat, est nommé président à Amiens.

M. Thiriot, procureur-général à Amiens est nommé conseiller à la cour d'appel de Paris.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui

Décrets portant nominations dans la magistrature

Décrets nommant un lieutenant-colonel, des chefs de bataillon et des majors dans l'arme de l'infanterie.

LA CANDIDATURE LÉON SAY ET M. GAMBETTA

On lit dans le *Voltaire* :

« Le *Figaro*, après l'*Estafette* et autres journaux, affirment que c'est M. Gambetta qui a inventé et imposé la candidature à la présidence du Sénat de M. Léon Say : Voilà des lecteurs bien informés ! Personne, dans le monde politique, n'ignore que sans avoir aucune hostilité contre M. Léon Say, M. Gambetta a désapprouvé plus que personne son retour de Londres qu'il s'en est explique librement, et, que ses amis, dans les scrutins préparatoires des gauches, ont tous voté pour M. Le Royer. »

L'EXTRÊME GAUCHE ET LE MINISTERE

La *Justice* publie la note suivante :

« MM. Louis Blanc, Barodet et Clémenceau, délégués par leurs collègues de la députation parisienne, on eu hier une entrevue avec M. Constans. Une raison de convenance les a empêchés de communiquer à qui que ce fût le résultat de cette entrevue avant de l'avoir fait connaître à leurs collègues.

» Les récits publiés par plusieurs journaux d'hier soir sont inexacts. »

LE CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres doivent se réunir ce matin en conseil de cabinet sous la présidence de M. de Freycinet. M. Constans rendra compte de l'entrevue qu'il a eu hier avec les trois députés de la Seine. On croit savoir que M. Constans demandera l'annulation du vote de blâme émis contre M. Andrieux par le Conseil municipal de Paris. Ce decret sera probablement présenté à la signature de M. Grévy à la suite du conseil de cabinet. De son côté, M. de Freycinet informera ses collègues d'une dépêche que lui a adressée M Léon Say, pour le prier de le relever de ses fonctions comme ambassadeur de France à Londres.

Les ministres seront donc amenés à s'occuper du choix du successeur de M. Léon Say, qui selon toutes probabilités sera M. Waddington.

M. DE LESSEPS

C'est demain que M. de Lesseps quitte Paris, pour aller faire des conférences à Liverpool, Londres, Flessingues, La Haye et Bruxelles.

LE PRINCE CHARLES DE ROUMANIE

Le prince Charles de Roumanie est attendu prochainement à Paris. C'est la première fois que le prince visite la France. Il est actuellement à Berlin, d'où il repartira dans quelques jours.

LES FABRICANTS DE PAPIER CHEZ LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Hier, à 11 heures M. le président de la République a reçu en audience particulière une délégation du syndicat des fabricants de papier. Le président du syndicat a exposé à M Grévy les conclusions votées dans le Congrès que viennent de tenir à Paris tous les fabricants et a manifesté le vœu que le Gouvernement s'intéressât à la diminution de l'impôt qui pèse actuellement sur le papier. M. Grévy a reçu de la façon la plus sympathique la délégation et a promis d'étudier prochainement la question.

LA FÊTE DU MINISTÈRE DES POSTES ET TELEGRAPHES

Hier, brillante fête au ministère des postes et télégraphes. A sept heures, un dîner avait réuni à la table de M. Cochery, 45 convives, parmi lesquels MM. Foucher de Careil, Varambon, Langlois, Ant. Proust, Lockroy, Lionville, de Rémusat, Vancorbeil, Coquelin, le colonel de La Salle, Regnanet, etc. Le soir les salons ont été ouverts et les invités du ministre ont assisté à une représentation théâtrale, à laquelle ont pris part M. Coquelin cadet et Mlle Broizat.

Beaucoup de monde à la réception. Citons au hasard : MM. Jules Ferry, Girerd, Kœchlin-Schwartz, Barbedette, Tenaille-Saligny, d'Andéan, M. et Mme de Meaux, etc.

UN DINER DIPLOMATIQUE CHEZ LE NONCE

Au dîner diplomatique donné par Mgr Czacki, tout le corps diplomatique s'est rencontré avec plusieurs membres du gouvernement, MM. de Freycinet, Constans, Fallières, etc. Parmi les invités, on a remarqué MM. de Beust, de Molins, de Radowitz, comte Kapnist, lord Lyons, de Moltke, de Silbern, Itajuba, Kern. La princesse Odescalchi, tante de Mgr Czacki, a fait les honneurs de sa maison. On a beaucoup remarqué la façon toute particulière dont elle s'est entretenu M. Andrieux, sur les incidents de ces derniers jours.

M. WADDINGTON

On peut considérer comme très-vraisemblable, sinon comme définitive, la nomination de M. Waddington au poste qu'il n'avait pas accepté en d'autres temps.

Le gouvernement n'a pris aucune résolution ; mais, les feuilles anglaises ne mettent pas en doute le choix de M. Waddington et l'acceptent par avance avec une faveur qui rend ce choix à peu près certain.

PETITE BOURSE DU 26 MAI 1880

5 0/0 118,80. — Italien 85,80. — Turc 11,12. — Extérieure, 17 13/16 3/4, 13/16. — Egypte, 296,87, 296.25 — Orient, 60 11/16, 3/4. — Banque ottomane, 542, 540,62. — Hongrois 92 3/4, 13/16.

Ferme.

Dépêches Télégraphiques

L'INCENDIE DU THEATRE DES CÉLESTINS

Lyon, 26 mai, 8 h. soir.

Les polices d'assurances du Théâtre des Célestins, signées avec diverses compagnies, étaient périmées depuis le 24 avril, et n'avaient pas été renouvelées.

Les compagnies avaient remis à l'administration municipale les nouvelles polices depuis le 8 avril.

On ignore si le conseil municipal les avait approuvées.

INCENDIE D'UNE FORÊT

Bordeaux, 26 mai.

Un incendiaire, activement recherché par la justice, a mis le feu dans les bois de Cazalis.

800 hectares de pins ont été détruits. Les flammes, activées par le vent du Nord, ont enveloppé d'un immense cordon de feu tout le payé situé entre Cazalis, Callen et Bourideys.

Il a été impossible de limiter l'incendie ; on a dû se borner à préserver les jours des habitants menacés.

L'ÉLECTION DE LYON

Lyon, 26 mai, 9 h. soir.

D'une lettre publiée dans la soirée par M. Ferrer, il résulte, contrairement au bruit répandu par plusieurs journaux, que M. Ferrer ne se désiste en faveur de qui que ce soit, parce que le comité qui a patronné sa candidature veut la maintenir.

En conséquence, le bruit court que le comité central, renonçant à porter, M. Rochet opposerait à la candidature Blanqui celle de M. Gailleton, président du Conseil municipal.

FRANCE

Montpellier, 25 mai, 6 h. soir.

La situation est toujours la même à la Faculté de médecine.

Tous les cours, sans exception, sont bruyamment interrompus.

La plupart des professeurs sont hués et sifflés.

Une grande irritation règne parmi les étudiants.

INCENDIE DE HONFLEUR

Honfleur, 26 mai, 9 h. soir.

Un incendie s'est déclaré dans un hangar rempli de chiffons à l'usine de M. Michelon.

Il n'y a eu que des dégâts matériels.

Les bâtiments principaux de l'usine ont été préservés.

ANGLETERRE

Londres, 26 mai.

On mande de Constantinople, à la date du 25 mai.

M Layard a présenté à la Porte une note constatant que le commissaire angiais, pour la délimitation de la frontière du district de Kotour, attend depuis cinq semaines à Constantinople la nomination de son collègue ottoman.

La note ajoute que si le commissaire n'est pas nommé d'ici au 1er juin, le commissaire anglais reviendra en Angleterre.

Les troubles continuent dans le district de Bassorah (Turquie d'Asie) : quatre bataillons envoyés à Jeha ont été cernés par les Arabes. Le télégraphe de Bassorah à Samava est coupé.

INSURRECTION DU CUBA

La Havane, 26 mai.

On annonce officiellement que les poursuites faites par l'armée ont empêché Calixto Garcia de rassembler des insurgés.

Trois prétendus chefs, deux officiers, treize individus, dont neuf avec leurs armes, ont fait leur soumission aux autorités.

TURQUIE

Constantinople, 26 mai.

Le comte W. Dubsky, ambassadeur d'Autriche à Constantinople, a reçu des instructions lui recommandant de se montrer conciliant avec la Porte.

Les attachés militaires de l'ambassade russe ont été reçus hier à dîner par le Sultan, qui leur a remis des décorations suivant leur grade.

Constantinople, 26 mai.

M. Sayard a remis au gouvernement turc une note de remerciement pour l'aide et l'assistance que lui ont prêtées les autorités de Salonique pendant les négociations faites pour obtenir la délivrance du colonel Synge.

Mgr Vincenzo Vannutelli, vicaire patriarcal à Constantinople, a été reçu aujourd'hui en audience par le Sultan. Il lui a exprimé la reconnaissance du Pape pour le rétablissement des prérogatives du patriarche Hassoun.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 26 mai.

La dernière audience du procès Weimar, qui a eu lieu hier, a commencé à 11 heures et demie du matin. Le tribunal a d'abord entendu le défenseur de l'accusée Malinovskaïa, puis la réponse du procureur Kessel au plaidoyer du défenseur de Weinar. M. Kessel a maintenu de tout point l'accusation contre Weimar. Après la réplique du défenseur de Weimar, les accusés ont été autorisés à parler une dernière fois.

Mikhaïloff n'a prononcé que quelques paroles. Il a prié le tribunal de le punir le moins sévèrement possible, parce qu'il ne voulait passer pour jacobin ni sur la terre ni au ciel. Berdnikoff a renoncé à prendre la parole. Sabouroff a prononcé un long discours dans lequel il s'est attaché à prouver son innocence, en s'appuyant sur différents articles de la loi. Weimar a parlé très-brièvement. Il a déclaré qu'il ne comprenait, étant donné l'état des choses, pourquoi il était assis au banc des accusés.

A 2 heures de l'après-midi, la cour s'est retirée pour délibérer Elle est rentrée dans la salle d'audience à 3 heures 15 du matin, pour prononcer son arrêt.

Mikhaïloff, Weimar, Sabouroff, Berdnikoff et l'accusée Kolenkina ont été reconnus coupables d'avoir fait partie d'une association ayant pour but de renverser, par la violence, l'ordre gouvernemental, social et économique. Les autres accusés ont été reconnus coupables d'avoir été membres du parti socialiste révolutionnaire qui aspire à renverser dans un temps prochain ou éloigné l'état de choses actuellement établi.

Il a été ensuite donné lecture de l'arrêt, reproduit dans une dépêche précédente.

ALLEMAGNE

Berlin, 26 mai.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie une circulaire confidentielle du prince de Bismarck, datée du 20 courant et adressée à l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne.

Cette circulaire traite de l'insuccès des négociations avec Rome, les prélats connaissant mal la situation en Prusse, ayant conçu facilement des espérances exagérées. Le gouvernement veut seulement désarmer ; il n'entend pas détruire ses armes par voie législative.

La résolution ministérielle du 17 mars avait surtout en vue une modification des lois de mai ; à cette époque le gouvernement cherchait à obtenir l'autorisation d'en suspendre l'exécution dans l'intérêt de la paix, tandis que maintenant il est obligé de les exécuter rigoureusement.

Les craintes du cardinal Jacobini au sujet d'un changement de gouvernement sont réciproques. Le gouvernement a déjà fait des concessions pratiques notables, tandis que le pape n'a fait que des allusions vagues et théoriques, qui n'ont aucune valeur juridique.

La circulaire relève ensuite l'opposition constante du centre, tandis qu'un mot du pape ou des évêques pourrait mettre fin à l'alliance des prêtres avec les socialistes.

Le langage menaçant dont s'est servi le nonce à l'égard de l'ambassadeur montre combien encore on est éloignés du *modus vivendi*.

La menace d'une rupture des négociations n'a fait d'ailleurs aucun effet. La responsabilité de la triste situation où se trouve le soin des âmes retombe tout entière sur l'Eglise et sur le pape.

Ailleurs, le clergé catholique, avec des conditions bien plus dures, n'a manifesté aucun mécontentement.

Jamais le chancelier de l'empire n'a rien dit qui pût être interprété comme signifiant qu'il consentirait à la révision ou à l'abolition des lois de mai comme l'entendent les ultramontains.

Une pratique pacifique, un *modus vivendi* supportable sur la base d'une tolérance réciproque, c'est tout ce qui a jamais paru pouvoir être atteint.

DERNIERE HEURE

UNE INTERPELLATION

Paris, 27 mai.

Les députés de Paris viennent de se réunir et ont décidé qu'une interpellation serait présentée relativement aux mesures de police prises à propos de la manifestation préparée pour fêter l'anniversaire de la chûte de la Commune.

M. Clémenceau a été chargé de déposer la demande d'interpellation.

L'interpellation a été votée par 9 voix contre 6.

M de Girardin s'est abstenu.

MM. Godelle, Gambetta. Ferry, Tirard, Brisson, Floquet et Spuller étaient absents.

M. GAMBETTA A VILLE-D'AVRAY

M. Gambetta ne présidera pas la séance de la Chambre d'aujourd'hui.

Il a quitté Paris pour aller à Ville-d'Avray assister à l'inauguration du monument élevé à Carnot.

L'ÉLECTION DE LYON

Lyon, 27 mai.

M. Rochet, candidat du comité central, opposé à Blanqui, vient de se désister. Il a en même temps donné sa démission de conseiller municipal.

KERMESSES

Dimanche 30 mai. — Roubaix (la Montagne). — Esquermes.

PARIS, 27 Mai. — *Dépêche de 1 h. 12.* — HUILE DE COLZA. Courant, 78 75; juin, 80 »»; Juillet-août, 79 75; 4 derniers, 80 75. — HUILE DE LIN. Courant, 73 »»; juin, 72 »»; juillet-août, 70 50; 4 derniers, 70 »». — SPIRITUEUX. Courant, 67 25; juin, 67 »»; juillet-août, 67 »»; 4 derniers, 62 75. — SUCRES ROUX. 10/13, 59 »»; 7/9, 65 »». — SUCRES BLANCS. Courant, 68 »»; juin, 67 25; juillet-août, 66 25; 4 derniers, 61 75; Raffinés 143 »» à 144 »». — FARINES 8 MARQUES. Courant, 68 75; juin, 67 »»; juillet-août, 63 50; 4 derniers, 57 50. — BLÉS. Courant, 33 40; juin, 31 25; juillet-août, 29 10; 4 derniers. 27 10. — SEIGLES. Courant, 24 25; juin, 24 25; juillet-août, 20 50; 4 derniers, 19 »»; Marque Darblay, 67 »».

Adresses Industrielles & Commerciales

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation. 31387

Henri DENIAU, architecte industrielle rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 mai.

Le marché faible au début n'a pas tardé à se relever sous l'influence de la hausse des fonds étrangers et principalement du 6 0/0 Hongrois qui a monté de 34 0/0 sur l'annonce d'un emprunt de 11 millions de florins. Les bourses étrangères cependant étaient calmes, celle de Londres en particulier presque déserte aujourd'hui, jour de Derby. Les valeurs égyptiennes toutefois étaient fermes et l'Obligation Unifiée se faisait en reprise de 297 à 298.

Nos rentes ont éprouvé peu d'oscillations. On a ouvert relativement assez bas sur le 3 0/0 qui a coté 118,65 pour finir à 118,80. Le 3 0/0 a fait 85,20, et cote en clôture 85,32, l'Amortissable est à 86,80.

Sur le marché des valeurs, le même mouvement s'est produit. La fermeté continue à dominer sur les institutions de Crédit. La Banque de Paris fait 1,033, le Crédit Foncier 1,262, la Banque d'escompte se tient à 787, la Banque Hypothécaire à 610.

COMPAGNIE DÉPARTEMENTALE DE

VIDANGES & ENGRAIS

Usines à Paris, Lyon, Reims, Corberem, Rouen, Elbeuf

Vidanges de jour à la vapeur

Système rapide et inodore

Se faire inscrire chez :

M. SOYEZ, cafetier, Grand'Place, Roubaix;

M. DEULIN, 43, rue de la Redoute, Roubaix.

M. Jules MAES, cafetier, rue du Chemin de fer, 33, Roubaix.

M. LECAT, cafetier, rue du